

# VARIETÀ.

DAL CARTEGGIO DELL'AB. GALIANI.

LETTERE INEDITE

*del d'Holbach, Diderot, signora d'Épinay, signora Necker,  
viscontessa di Belsunce, Suard, Grimm, Caracciolo, Paisiello e Galiani.*

(cont.: vedi fasc. I di questo vol., pp. 73-84).

10.

IL MARCHESE DOMENICO CARACCIOLLO ALL'AB. GALIANI.

Parigi, 24 marzo 1772.

Amico e padrone riveritissimo,

Subito che mi è pervenuta la vostra stimatissima del 29 febbraio, prendo la penna per attestarvi il gradimento dei frequenti vostri riscontri, e, mercè l'insolita esattezza, dimostrarvi la mia attenzione ed il piacere di una così grave e dolce corrispondenza. Ho fatto recapitare la vostra lettera al conte di Fuentes (1), e vi fo sapere che abbiamo avuto la contessa gravemente indisposta, avendo avuto dopo una lunga tosse convulsiva un abbondante sputo di sangue, per cui sono stati obbligati di salassarla quattro volte nel termine di 24 ore. Al presente sta molto meglio, lo sputo del sangue è cessato, non ha febbre, nè dolore al petto, nè altro sintomo cattivo. Questo accidente, forse, darà maggiore spinta al nostro Fuentes ad andar via, onde, io credo, rinnoverà alle istanze fatte nuove premure per ottenere finalmente il suo congedo.

Tutti gli amici vi vogliono salutato, ed un certo M. Du Saulx vi manda un libro, cioè una sua traduzione delle *Satire* di Giovenale in prosa (2); la darà al barone di Breteuil (3), il quale dovea partire alla fine di questo mese, ma ora ha differito la sua partenza fino alla fine dell'entrante. A

---

(1) D. Girolamo Pignatelli d'Aragona, conte di Fuentes (1724-1776), ambasciatore spagnolo a Parigi fin dal 5 settembre 1763.

(2) GIOVANNI DUSSAULX (1728-99), *Satires de Juvénal traduites en français* (Parigi, Delalain, 1770, in-8°), precedute da un *Discours sur les satiriques latins*, in cui si fa un parallelo tra Orazio e Giovenale, inserito dal Laharpe nel suo *Cours de littérature*. Nel 1772 se ne stampava già la seconda edizione. Il Nostro ne dà giudizio nella lettera alla d'Épinay dell'11 luglio 1772: *Correspond.*, II, p. 98.

(3) Luigi-Augusto le Tonnelier, barone di Breteuil (1733-1807), allora destinato all'ambasciata francese a Napoli.

questo proposito, fategli guadagnare il suo impegno della casa. È una vergogna: sono già tanti anni che vi abitano gli ambasciatori di Francia, ed il presente si trova fatti i mobili, gli specchi, etc. a misura della medesima, laonde ne verrebbe a lui grave danno di essere obbligato a prendere ed abitare qualche altro scassone di palazzo, costoso ad ammobiliare ed incomodo, massime ad un francese (1). Inoltre, l'affitto si fece dal marchese Durfort (2), e si legge nella apoca questa formola « per uso degli ambasciatori di Francia », perlochè non è stata affittata la casa a questo, o a quello ambasciatore, ma « per uso degli ambasciatori »; da ciò ne segue che non è finita la locazione con la partenza del visconte di Choiseul (3). Noi abbiamo qui il parere di molti dei più celebri avvocati di Napoli, i quali, mediante la detta formola, danno ora ragione al barone di Breuteil, e dicono chè, qualora il proprietario non voglia alloggiarvi, non era libero ad affittare ad altri la casa. Portano il caso simulato di una casa di negozio per applicarvi la legge, la qual cosa mi ha fatto pena, quasi che non sia permesso costà sostenere ed attestare la verità al cospetto di chicchessia e contro qualunque persona.

Sono usciti due libri, i quali fanno molto rumore. M. Thomas ha fatto l'*Essai sur les femmes* (4). Ne dice più tosto bene che male; vi sono nel

(1) Agli ambasciatori francesi a Napoli non era dato in fitto nemmeno tutto intero il palazzo, perchè parecchi appartamenti erano locati a privati. Ciò naturalmente dava origine a molti inconvenienti. Vedine un esempio in *Lettere ined. di Bern. Tanucci a F. Gal.*, in *Arch. stor. per le prov. nap.*, XXVIII, p. 586, nota 2.

(2) Amerigo-Giuseppe, marchese di Durfort-Civrac, ambasciatore francese a Napoli dal 1763 al 1766.

(3) Rinaldo-Cesare-Luigi, visconte di Choiseul de Chevigny (1735-1791), e poi (1785, alla morte del padre) duca di Praslin, fu ambasciatore francese a Napoli dal 1767 al 1770. Si conservano parecchie lettere di lui al Galiani.

(4) *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes dans les différents siècles* (*Œuvres de Thomas*, ediz. cit., I, pp. 553-618). — La d'Épinay ne fa una minuziosa critica in una lettera inedita del 14 marzo 1772, troppo lunga per esser trascritta tutta. Ne do il principio: « Vous ne m'avez point écrit cette semaine, mon cher abbé. Je ne me porte pas bien; aussi n'ai-je pas grande chose à vous dire. Je vais donc prendre le parti de lire au coin de mon feu le livre de M. Thomas sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes. Cet ouvrage paraît depuis quelques jours, et s'il me fait naître quelques idées, je vous en ferai part. Je vous dirai, comme de coutume, tout ce qui me passera par la tête, pourvu que mon avis reste entre vous et moi. — Hé bien, je l'ai lu, et je me garderai de dire à d'autre qu'à vous ce que j'en pense, ni de prendre dans le monde un ton aussi tranché; mais je vous avoue que cela ne me paraît qu'un pompeux bavardage, bien éloquent, un peu pedant et très monotone. On y trouve quelques petites phrases pomponées, de ces phrases, qui entendues dans un cercle, font dire de leur auteur, le jour et le lendemain: il a de l'esprit comme un ange, il est charmant, il est charmant! Mais quand je les trouve dans un ouvrage qui a la pretension d'être grave, j'ai bien de la peine à m'en contenter ». — Cfr. anche GRIMM, op. cit., IX, 478 sg., che neppure parla troppo bene di questo

libro delle buone cose, col suo stile gonfio, pieno di frasi ricercate. Un altro, di un altro calibro, fa degnamente il soggetto dei discorsi di tutto Parigi. È stato stampato senza licenza, e si vende di nascosto; s'intitola: *Histoire, Philosophie et Police du commerce et de l'établissement des Européens dans les deux Indes* (1), in sei volumi in octavo. In questo libro vi sono bellissime cose, ricerche rarissime, aneddoti curiosi, e molti tratti di grande eloquenza, essendo un *plaidoyer* dell'umanità. L'autore è molto contrario al despotismo, ma non entra mai a combatterlo di piede fermo; solamente, *chemin faisant*, di quando in quando, secondo le occasioni, gli dà un calcio nel c....., e passa innanzi. Si dice costantemente che l'autore sia l'abate Raynal; voi lo conoscete: un grandissimo seccatore, noioso, disputante, *tranchant* ed insolente; tuttavia il libro deve essere molto di pregio per gli ottimi materiali, per l'abbondanza delle idee, delle notizie, delle verità e dei pensieri scelti e sublimi, quantunque poi tutta questa roba non è troppo bene accozzata assieme.

Noi qui abbiamo avuto guai con i vescovi per un editto prima ottenuto dai medesimi, e poi ora revocato, sull'assunto dell'*exequatur*, in cui mi trovo ancora io implicato, avendo perorato al ministro con la teoria di Pietro Giannone e Van Espen (2), ed ho trovato esser qui un linguaggio ignoto; non ostante mi ha fatto onore e mi credono aver cooperato ad ottenere questa vittoria contro *le clergé*. Finora, però, il parlamento non ha voluto registrare (3).

---

saggio; nonchè il celebre articolo del DIDEROT (*Œuvres*, ed. cit., II, p. 251 sgg.), di cui ho una copia ms., mandata dalla d'Épinay al Nostro, trascritta dal segretario di lei, l'abate Mayeul.

(1) Il titolo esatto è: *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (Nantes, 1762, 6 voll. in-8o). Appartiene veramente all'ab. Guglielmo-Tommaso-Francesco Raynal (1713-96). — D'ÉPINAY, lettera inedita 22 marzo 1772: « Je vous enverrai aussi par M. le baron de Breteuil six volumes nouveaux de l'*Histoire philosophique* etc. C'est le premier ouvrage que je connaisse, où l'on plaide aussi nettement la cause de l'humanité. Il est profond, il est curieux, intéressant, dans les plus petits détails, il est sage. Croyez-moi, nous n'avons pas beaucoup d'ouvrages comme celui-là. Toute personne qui s'occupe d'administration, doit le lire et le relire. Il n'y a pas une ligne à passer; car, au milieu du plus minutieux détail de calcul, il se trouve tout à coup une vue ou une reflexion, qu'on serait bien fâché d'avoir échappé ». — Cfr. GRIMM, op. cit., IX, p. 487 sgg.; GAL., *Correspond.*, a. 1772, passim.

(2) Sul celebre giureconsulto olandese Zeger-Bernard Van Espen (1646-1728) cfr. LAURENT, *Van Espen: Étude historique sur l'Église et l'État en Belgique* (Bruxelles, Lacroix, 1860).

(3) Allude alla *Déclaration du roi* dell'8 marzo 1772, con la quale si rendeva obbligatorio il regio assenso per tutte le costituzioni papali, senza distinzione tra materie di fede e di disciplina, fatta eccezione soltanto di bolle, brevi ed indulti riguardanti il foro interno e le dispense matrimoniali.

*Vale et jube.* Vi abbraccio di cuore e mi riprofesso con tutto l'ossequio.

## II.

LA SIG.RA D'ÉPINAY ALL'AB. GALIANI.

À Paris ce 14 janvier 1776.

Je vois bien, mon cher abbé, que vous n'avez pas d'idée de l'état où j'ai été, puisque vous supposez qu'à la date de votre dernière lettre je pouvais vous écrire comme à l'ordinaire (1). Vous n'imaginez pas la longueur et la fatigue de ma convalescence. M. de Grimm, qui doit être avec vous présentement, au moïn lorsque vous recevrez cette lettre (2), vous en fera le détail et vous dira qu'à peine je puis lui écrire quatre lignes. Je n'ai pas même la force de dicter; ma poitrine est très affectée et demande les plus grands ménagements.

Je suis mieux, je suis même bien à présent, mais il me reste assez de ressentiment de souffrance pour voir que le glaive est encore suspendu sur ma tête, et que ce n'est qu'à force de soins que je puis éviter qu'il ne me frappe; mais comme je veux vous écrire cette fois une lettre raisonnable, je m'y prends d'avance afin de l'écrire en trois ou quatre fois.

Cela est bientôt dit, écrire une lettre un peu longue, mais que vous dire d'intéressant? Je vois bien peu de monde, je ne suis trop au courant de rien, et j'ai peur que vous n'y soyez pas plus que moi.

Vous souvenez-vous, par exemple, de madame Marchais? (3). Vous rappelez-vous qu'elle met du blanc? Trouverez-vous plaisante l'aventure qui lui est arrivée, il y a quatre jours, et qui devient à Paris presque un événement important par le bruit qu'elle fait? Elle a voulu à toute force aller voir une expérience de chymie fort singulière qui s'est fait chez M. Darcet(4), je crois. Elle était marchante, sautante, sémillante, allant

(1) La lettera, cui si allude, è quella del 23 dicembre 1775 (*Correspond.*, II, p. 431 sgg.), che incomincia: « Madame, une lettre de votre fille est aussi belle que peut l'être pour moi une lettre qui ne soit pas de vous. Mais il y a des choses au monde qu'on ne supplée pas par équivalents, telles que la maîtresse, le duel et vos lettres. Il m'en faut donc; songez à m'en écrire au plus vite etc. etc. ».

(2) Il Grimm, infatti, era partito alla fine del 1775 per un viaggio in Italia, insieme coi giovani conti Nicola e Michele-Paolo Romanzoff, figli del celebre maresciallo, le cui vittorie avevano costretto i Turchi alla pace di Kainardji. Giunse a Napoli non più tardi del 20 gennaio 1776. Cfr. SCHERER, *Melchior Grimm*, p. 433; GALIANI alla d'Épinay, 20 gennaio 1776 (*Correspond.*, II, 434).

(3) Giovanna de la Borde (1735-1810), figlia del celebre finanziere, maritata (1748) a Gerardo Binet de Marchais. Cfr. i ritratti che di lei ci hanno lasciati il Mormontel ed il Walpole in *Correspond.*, I, p. 187, n. 2. Il Galiani ne parla nella lettera al Suard del 20 giugno 1770: *Correspond.*, loc. cit.

(4) Giovanni Darcet (1727-1801), celebre chimico e dal 1774 professore nel Collegio di Francia. S'occupava principalmente di chimica applicata alle arti ed alle industrie. Scopri e dimostrò la combustibilità del diamante.

et venant autour du fourneau, disant son avis qu'on ne lui demandait pas, faisant des questions et des réflexions qui interrompaient d'autant la leçon. Le chymiste impatienté, s'apercevant qu'elle avait du blanc, retourna malicieusement l'embouchure de la cornue de son côté; dans un instant son visage devint rayé et moucheté de violet et de noir comme le masque le plus hideux. Tout le monde riait, on baissait les yeux, suivant le plus ou moins d'intérêt qu'il prenait à elle. Elle seule ne se doutait pas de son désastre. Enfin elle passa devant une glace qui le lui apprit. Elle en fut si frappée, qu'elle tourna le dos, s'enfuit et n'a pas reparu, laissant à pied sans mot dire ceux qu'elle avait amenés.

Il y a deux mois que le marquis de Clermont<sup>(1)</sup> m'a fait demander le paquet dont je l'ai prié de se charger pour vous, en me faisant dire qu'il partait le lendemain. Je le croyais parti et arrivé, n'en ayant point entendu parler depuis. Votre lettre à fait que j'ai m'en suis informée, et j'ai appris hier qu'il était encore à Paris et qu'il ne partait que la semaine prochaine.

J'ai reçu votre lettre de change, j'en restitue le montant à la caisse de M. Grimm qui m'avait payé. Il vous remettra les quittances: ainsi c'est une affaire dite et soldée<sup>(2)</sup>. Le reste à demain.

Décembre 21.

Je n'ai pu faire partir ma lettre l'ordinaire dernier, parce que je me trouvais assez incommodée et que je ne pus l'achever. Aujourd'hui qu'il a gelé à pierre fendre, je me porte mieux, je me sens en gaieté et il me prend envie de vous rendre deux conversations de M. le comte du Barry surnommé *le roué*<sup>(3)</sup> avec M. de Vaines, premier commis des finances,

(1) Gio. Battista-Carlo-Francesco cav. di Clermont d'Amboise, poi marchese di Reynel (1728 — ammazzato alle Tuileries il 10 agosto 1792), già ambasciatore francese a Lisbona (1768-1774), era stato destinato all'ambasciata di Napoli, ove giunse il 31 maggio 1776: cfr. GALIANI alla d'Épinay, 1.º giugno 1776 (*Correspond.*, II, p. 443). — Il pacchetto di cui si parla conteneva « toile de coton nécessaire pour douze chemises et trois douzaines de paires de poignets », più « douze mouchoirs rouges de toile de Suisse ». Cfr. GALIANI alla stessa, 30 settembre 1775 e 15 giugno 1776 (*Correspond.*, II, pp. 425 e 448).

(2) Lo stesso alla stessa, 9 e 23 dicembre 1775: *Correspond.*, II, p. 429 sgg.

(3) Si racconta che un gentiluomo della corte di Filippo d'Orléans, incontrando, nel 1719, in piazza di Grève, un malfattore trascinato alla ruota, fu da costui aggredito con parole triviali. Senza scomporsi, il cortigiano avrebbe risposto: « Ami, être roué ne dispense par d'être honnête (cortese) ». Da ciò la fortuna della parola *roué*, che servì allora per indicare gli assidui alle cene del reggente ed, in generale, tutti coloro i quali, pur essendo modelli di cortesia (*honnêteté*), meritavano davvero la ruota per l'enorme dissolutezza di costumi. — Questo soprannome, dunque, non si addiceva tanto ad alcuno, quanto al cav. Giovanni du Barry (1723-1794), il quale, abbandonando moglie e paese natale

et l'autre du même avec M. de Malesherbes(1). Mais il faut que vous me promettiez de donner, en les lisant, l'accent marseillais au comte du Barry, sans quoi ces conversations perdront la moitié de leur valeur.

Il faut que vous sachiez que M. du Barry avait une ordonnance de dix sept mille francs sur le Trésor royal; son titre ayant été trouvé incontestable, elle fut payée sur le champ contre son espérance. Il vint chez M. de Vaines pour le remercier. Voici son début:

— Monsieur, je viens vous rendre grâces du payement de mon ordonnance *sonica*(2). Jamais ce gueux de l'abbé Terray(3) n'en a jamais tant fait.

— Cela est bien étonnant, monsieur, avec autant de crédit que vous en aviez.

— Moi du crédit! Pas le moindre. Quand une fois j'ai mis cette coquine sur le trône, elle m'a tourné le dos.

— Comment! Elle n'a rien fait pour vous?

— Pardonnez-moi, du pis qu'elle a pu.

— Hé! comment faisiez-vous donc?

— Ah! je vais vous le dire. J'avais son valet de chambre et sa femme de chambre qui m'étaient vendu, je payais bien et ils m'instruisaient

(Levignac, presso Tolosa), s'era recato a Parigi a far vita galante. Assiduo dei *boudoirs* della tristemente celebre madama Gourdan (cfr. su costei GALIANI alla d'Épinay, 3 marzo 1770: *Correspond.*, I, p. 80, specie la nota), vi conobbe l'avvenente e procace Anna Bécu, della quale divenne ben presto l'amante. Dopo essersene servito come uccello di richiamo pei frequentatori della sua casa, sede di una bisca, pensò farla presentare al re dal Lebel, il famigerato *valet de chambre* e « fornitore » di Luigi XV. Così la bastarda d'una contadina del villaggio, che aveva dati i natali a Giovanna Darco, giunse ad esser l'arbitra della Francia: prese poi il titolo di contessa du Barry, sposando il fratello del suo protettore, Guglielmo. — Per intelligenza di quanto segue, ricordo che Luigi XVI, non appena morto l'avo, con una *lettre de cachet* esiliò la du Barry nell'abazia di Pontaux-Dames, e che, al principio del 1776, ad intercessione di Maria-Antonietta, dalla *maîtresse* soprannominata *la petite rousse*, le concesse di ritornare nel suo magnifico castello di Luciennes.

(1) Giovanni di Vaines (1733-1803), finanziere francese, successivamente amministratore del demanio pubblico, ricevitore, e commissario del tesoro. Impigionato durante il terrore, dopo il 18 brumaio fu dal Bonaparte nominato consigliere di Stato. — Cristiano-Guglielmo de Lemoignon de Malesherbes (1721-1794), tanto celebre come presidente della *cour des aides*, come ministro (1774-76; 1787-88), e come difensore innanzi la Convenzione di Luigi XVI, che non tardò a seguire sul patibolo.

(2) *Sonica* o *sonico*: immediatamente.

(3) È l'abate Giuseppe-Maria Terray (1715-78), nominato nel '69, per intrighi della du Barry e del Meaupou, *contrôleur général*, che elevò la spoliazione a massima di governo. Come è noto, appena morto Luigi XV, fu sostituito dal Turgot.

de tout (1). Un jour entre autres, j'appris à la minute que cette créature avait eu l'ingratitude de dire à ce coquin d'abbé en presence du roi: « Je vous defends, l'abbé, de rien donner au comte du Barry, mais pas un obole; je ne prends aucun intérêt à lui et je ne veux pas qu'aucun des « miens soit à charge à l'État ». Savez-vous, monsieur, ce que je fis? Je revins à Paris comme un trait; j'allai attendre l'abbé chez-lui et dès qu'il fut arrivé: « Hé bien », lui dis-je, « cette coquine a-t-elle bien joué son rôle? A-t-elle bien montré devant le roi son désintéressement?... ». L'abbé en fut là dupe et j'en tirai cette fois quelques milliers d'écus, mais peu de chose, une misère; en tout je n'ai jamais tiré de lui que trois cent mille petits écus.

— Mais cependant, vous êtes riche.

— Non, j'ai soixante-quinze mille livres de rente viagère que j'ai abandonné à mes créanciers pour quatre ans, et je me suis réservé deux mille livres par mois que me fait le roi sur le Trésor.

— Madame du Barry a de l'esprit, sans doute.

— Non, mais il y a un grand rapport entre son physique et son moral. Le matin, quand elle se lève, elle est belle, piquante, fraîche comme rosée; en vérité, elle est charmante. Vers les onze heures, midi, ses joues tombent, son teint se fane, ce n'est plus qu'une rose sèche, un vrai gâteau. Aux lumières elle se ranime, elle reprend sa beauté. Hé bien, son esprit est de même; elle a des lueurs, de la mémoire, assez d'adresse pour placer ce qu'elle a entendu, et elle se tire d'affaires. Et puis, je lui avais composé un collègue qui l'endoctrinait assez bien, l'abbé Arnaud (2), Marin (3), Turpin (4), la Morlière (5) et quelques autres beaux esprits, qui la tenaient

(1) La du Barry non era amata dai suoi servi. Deposero tutti contro di lei, nel processo che la condusse alla ghigliottina nel 1794, specie il negro Zamor, suo favorito, il quale era stato nominato da Luigi XV, in un momento di buon umore, con brevetto, governatore del castello di Luciennes, coll'annuo stipendio di 1200 lire.

(2) L'abate Francesco Arnaud (1720-1784), che collaborò col Suard al *Journal étranger* (1760-62), alla *Gazette littéraire d'Europe* (1764-66) ed alla *Gazette de France*. Cfr. GRIMM, *Correspond. littér.*, V, p. 317; *La critica*, I, p. 485, nota 5; *Lettere ined. di Bern. Tanucci a F. Galiani in Arch. stor. per le province napolet.*, XXVIII (1903), p. 688, nota 3.

(3) Francesco-Luigi-Claudio Marin (1721-1809), censore reale della stampa (1762-1774) e succeduto al Suard e all'ab. Arnaud nella direzione della *Gazette de France* (1771-1774). I suoi articoli pomposi, soprannominati *marinades*, furono acerbamente criticati dal Beaumarchais nelle sue memorie.

(4) Francesco-Enrico Turpin (1709-1799), autore di moltissime opere storiche, tra cui l'*Histoire des hommes publics tirés du tiers état* (Parigi, 1789, 2 voll. in-8.º).

(5) Carlo-Giacomo-Luigi-Augusto de la Rochette cav. de la Morlière, romanziere e noto avventuriere (1719-1785). È celebre la questione da lui avuta con la Clairon, l'attrice. Appena costei compariva sul palcoscenico, il la Morlière cominciava a fischiare spietatamente. L'artista, allora onnipotente, ottenne dai gen-

au courant de la petite littérature et qui lui apprenaient à fronder la philosophie; elle s'en tirait assez bien.

— N'avez-vous pas perdue madame votre femme? (1).

— Vous m'en voyez en deuil; j'ai retranché les pleureuses, parce que je ne la pleure pas. Une digne femme belle et de mérite, n'ayant pas le sou. Je l'estimais, mais je ne l'aimais pas. Elle était parente de Malesherbes; je vais de ce pas lui faire part de cette perte. Nous ne sommes pas heureux dans notre famille, il n'y a que ce gueux qui nous a renié, qui a fait fortune; il a épousé la Fumelle qui lui donnera plus de deux mille écus. Pour mon fils je n'ai fait que des sottises. On m'a embâté de cette Tournon (2); elle n'avait rien, mais elle était parente de Soubise (3), elle était belle, le roi la dotait; j'avais conçu des espérances, tout cela s'est évanoui.

— Monsieur, et qu'est devenue madame de Murald?

tiluomini di corte che a fianco del cavaliere fossero posti, durante lo spettacolo, due esenti, pronti ad arrestarlo al primo fischio. Non per questo egli si diede vinto, chè, non potendo fischiare, ricorse ad un mezzo di disapprovazione molto più contagioso, cioè a dei sonorissimi sbadigli. Allora il De Sartine, annoiato, gli proibì di metter piede nella *Comédie-française*. — Chiuso più tardi a San Lazzaro, per aver violato delle giovani, che pretendeva educare al teatro, riuscì ad interessare la du Barry, dedicandole *Le fatalisme* (Parigi, 1769, 2 voll. in-12.º). In ricompensa, cenò una sera con lei e fu ammesso a corte.

(1) Il du Barry ebbe due mogli. La prima, ancora viva nel 1769, gli impedì di sposar lui la *maitresse*; perciò ei si rivolse al fratello. — La sventurata donna, però, non dovette sopravvivere più di un altro paio d'anni, poichè il conte, quando la cognata era al colmo del potere, per carpirne danaro, sposò una donna forse anche più bella della du Barry, minacciando quest'ultima di presentare la moglie a corte e di fare il possibile acciò Luigi XV se ne invaghisse. La contessa, impaurita, fece pace a prezzo d'oro. Cfr. LACRETELLE, *Histoire de France pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle* (Parigi, Buisson, 1810), IV, 304. — Evidentemente qui trattasi di questa seconda moglie. In qual modo, poi, costei, come afferma più giù il du Barry, fosse parente del cancelliere Meaupou e del Malesherbes, non saprei dire. Trovo, però, che il Meaupou spingeva l'adulazione verso la reale cortigiana non solo al punto di calzarle le pantoffole quand'ella si levava, ma anche di chiamarla *ma cousine*, e dimostrarle che lontani vincoli di parentela lo legavano a lei. Forse l'anello di congiunzione era appunto la seconda moglie del du Barry.

(2) Il figlio del conte du Barry, depravato come il padre, aveva sposato appunto una Marcellin de Tournon, la cui famiglia era imparentata non solo coi Soubise, ma anche coi Condé. Il contratto di matrimonio fu firmato dal re e dalla famiglia reale; e lo sposo, oltre a trovare nella cesta di nozze 200,000 lire, dono della favorita, fu nominato anche capitano degli svizzeri del conte d'Artois.

(3) Il maresciallo Carlo di Rohan-Rohan principe di Soubise (1715-1787), cui la Francia dovette, durante la guerra dei sette anni, le disfatte di Rassbach (1757), Welinghausen (1761) e Wilhelmstadt (1762).

— Ah charmante créature! Elle est reléguée à quelque troisième étage, je pense. Je l'estime, elle a du caractère. Figurez-vous que tandis que je l'adorais, que je lui prodiguais l'or, les pierreries, les bijoux, elle me disait: « Je vous hais à la mort, je vous déteste, il n'y a pas de savoyard du coin de la rue que je ne vous préfère ». Oh! elle a du caractère; hé bien, cela meurt de faim dans quelque coin.

Ils en étaient là lorsque M. d'Harveley entra. Le comte court à lui: « Hé, bon jour, monsieur d'Harveley; n'est-ce pas moi, je pense, qui vous ai fait banquier de la cour?

— Je ne le pense pas moi, monsieur; M. de Vergennes (1) en entrant dans le ministère a jugé à propos de me confier quelques détails.

— Apparemment que je confonds. Adieu, messieurs, je vous laisse et je cours chez Malesherbes ».

Arrivé chez M. de Malesherbes, il lui fit part de la mort de sa femme, comme sa parente et du chancelier de Meaupou. « Comment cela? », lui dit M. de Malesherbes... M. du Barry entame la généalogie de sa femme. « Mais vraiment », lui répond M. de Malesherbes, « elle est beaucoup plus ma parente que celle de M. de Meaupou ».

— Hé bien, reprend du Barry, j'accepte l'échange, etc.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être transcrit. Vous ferez part de cette lettre à M. de Grimm, mon cher abbé, qui devra être avec vous lorsque vous la recevrez. Je n'ai rien à ajouter pour aujourd'hui, si ce n'est que depuis huit jours il gele à pierre fendre, et que le baron d'Holbach est en convalescence de sa quatrième attaque de goutte de l'hiver. M. de Grimm vous apprendra que madame Geoffrin (2) est malade, et vous lui répondrez que depuis sa lettre fermée, j'en ai eu des nouvelles et qu'elle est beaucoup mieux. Adieu, l'abbé, je vous embrasse et me recommande à votre bon souvenir (3).

(1) Carlo Gravier conte di Vergennes (1717-1787), già ambasciatore a Costantinopoli (1755-68) ed a Stoccolma (1771-74). Dal 1774 era ministro degli affari esteri.

(2) Su questa malattia, che condusse la Geoffrin alla tomba il 6 ottobre 1777 cfr., tra gli altri, SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi* (3.<sup>a</sup> ediz., Parigi, Garnier), II, 328 sg.

(3) L'impressione di questa lettera sul Galiani fu enorme. Ecco come egli, in data del 17 febbraio '76 (*Correspond.*, II, 435), risponde: « Votre lettre du 14 au 21 a mis le comble aux plaisirs du séjour de Grimm à Naples et au mien de l'avoir revu. Nous tremblions à chaque instant d'être troublés dans nos doux transports parisiens, par quelque lettre désagréable de vous; au contraire, vous nous avez régalez au commencement et à la fin de deux lettres dictées par vous, dont la dernière respire la gaieté et la force. Ce dialogue, grand Dieu, quel dialogue! Grimm l'a emporté pour en régaler Gleichen et quelque autre à Rome; mais il me le renverra, pour que rien ne manque à ma collection de vos œuvres ».

L'AB. GALIANI AL DIDEROT.

Frammento (1) [1776].

*Réponse à la feuille du cher philosophe (2) par laquelle on ne répond à rien, mais on cause.*

LEMME. — L'homme est un animal absurde.

COROLLAIRE. — Donc quiconque voudra régir les hommes par la raison les régira fort mal. Ou même ne la régira point du tout, comme il arriva à feu M. de Silhouette (3) et dernièrement à M. de Turgot (4).

THÉORÈME. — Cependant l'absurdité des hommes n'est pas une absurdité quelconque. Ce n'est pas une courbe tirée au hasard. C'est une courbe fixe, déterminée, possible à calculer et toujours de la même espèce. Lorsqu'elle est telle, on pourrait l'appeller l'allure ordinaire des choses mondaines. Les autres courbes anormales sont les folies.

PROBLÈME. — *Déterminez cette courbe.*

Les passions poussent l'homme. Elles sont donc les ordonnées. La raison le retient et le retire toujours au centre, elle est donc l'abscisse. L'homme va entre la passion et la raison par la diagonale. La suite de ces diagonales décrit la courbe. Comme les passions diminuent selon l'âge et la raison augmente, la courbe devient une espèce de parabole qui finit en ligne droite perpendiculaire.

SECOND LEMME. — Ce qui est des hommes est des empires, qui ont leur jeunesse et leur vieillesse aussi.

PROBLÈME. — *Comme il y a des différentes paraboles, déterminez quelle est la meilleure courbe des allures humaines.*

Celle où les passions restent plus en équilibre avec les raisons. C'est la parabole qui fait la bombe d'un mortier pointé au 45<sup>me</sup> degré, et c'est en effet celle qui va plus loin à forces égales.

COROLLAIRE. — Donc, pour pousser une nation au plus sublime degré de perfection, il faut laisser le plus de désordre mêlé avec l'ordre, le plus

(1) Da un foglio volante. Per la data v. nota 4.

(2) Soprannome del Diderot, chiamato talvolta *grand philosophe*, in contrapposizione al Grimm, detto *petit philosophe*. Cfr. GALIANI alla d'Épinay, 2 ottobre 1769: *Correspond.*, I, p. 33.

(3) Stefano di Silhouette (1709-1767), *contrôleur général* dal 4 marzo al 21 novembre 1759. In questi otto mesi domandò tali e tanti sacrifici ai nobili, che, per indicare una figura ridotta alla sua più semplice espressione, entrò nell'uso comune la parola *silhouette*.

(4) Il celebre Anna-Roberto-Giacomo Turgot, barone dell'Aulne (1727-1781), *contrôleur général* dal 1774 al maggio 1776. — Il Nostro, quindi, dovette scrivere la lettera che pubblichiamo in giugno o luglio 1776.

de passions en contraste des raisons, le plus d'énergie avec le plus de règles, le plus de lois avec le plus d'infractions, le plus de règles avec le plus d'exceptions.

Si vous laissez uniquement agir les passions, vous aurez les peuples de la Guinée, d'Afrique; si vous domptez tout à fait les passions par les reglements, vous aurez les Chinois. Guerre eternelle chez les uns; paix perpetuelle chez les autres. Aucun art, aucune manufacture chez les negres. Toutes les arts poussés à la perfection la plus maussade chez les autres. L'Europe est entre les deux et me parait en meilleur état que l'un et l'autre.

SUITE DES COROLLAIRES . . . . .

13.

L'AB. GALIANI AL BARONE DI NECKER (1) [1776].

Mon digne et respectable ami,

J'ai su resister aux mouvements de mon cœur toutes les fois que j'ai appris l'élévation de mes plus chers amis aux premières places de la France. Il me faut oublier Paris, Dieu l'a voulu ainsi; et sur cette douloureuse réflexion je ne leur ai pas donné signe de mon existence ni de mon contentement. Mais pour le coup l'impression est trop forte, et je ne saurais y resister. Je n'oublierai jamais de vous avoir vu verser des larmes ce dimanche, chez l'ambassadeur de Venise Morosino, hôtel de Bron, que nous nous sommes séparés. Et je n'oublierai pas nos plus d'avoir été bien tenté de renoncer dans ce moment à ma patrie, à mes emplois, à mes revenus, à tout, pour rester vivre avec vous, chez vous et sur vous (2). Pensez, donc, à quel point je bénis le Ciel à présent d'un événement qui met le comble à la gloire du roi, à la vôtre, (oserai-je le dire?) à la mienne et à celle de notre age. Il est fâcheux, je l'avoue, que ce qui fait le comble de la gloire, ne fasse jamais le comble du bonheur, mais au contraire il le rabatte de beaucoup. Mais l'homme est-il fait pour le bonheur? Non. Il n'est fait que pour le combat et la gloire. Lorsqu'il est sauvage, il se bat avec les ongles, les dents, les bâtons. Policé, il se bat par d'excellents mémoires contre des plates réponses, par le maintien de la

(1) Da un foglio volante. Il Necker, come è noto, era stato nominato direttore del tesoro ed aggiunto al Taboureaux des Reaux, larva di *contrôleur général* — Luigi XVI non aveva voluto affidare questo posto direttamente al Necker, perchè protestante — il 22 ottobre 1776 (cfr. GRIMM, op. cit., XI, p. 367). Questa lettera gratulatoria, dunque, dovette essere scritta nel novembre 1776; tanto più che la risposta del Necker (ined.), che pubblichiamo in fine, ha la data del 29 dicembre.

(2) Basta leggere le lettere scritte dal Nostro ai suoi amici di Francia nel 1769, per comprendere quanto fu forte e verace il suo dolore. Cfr. specialmente la lettera d'addio al d'Alembert: *Correspond.*, II, 645.

sagesse contre les griffes de la basse jalousie, par des fortunes de cœur contre des revers de cour. Combattez donc et suivez la destinée de l'homme sans songer une minute au repos que vous perdez, à la calomnie qui vous précède, à l'ingratitude qui vous suit. Faites du bien à la France, puisqu'elle vous a rendu la justice de vous croire capable de lui en faire. Sachez que tout ce que vous ferez, j'aurais la douce illusion, moi, de l'avoir fait moi-même. Il y a (admirez mon orgueil, mais je ne saurais pas mentir) il y a un tel unison dans nos têtes, que tout ce que vous avez dit en matière d'économie politique, il m'a paru toujours que j'aurais du le dire, que je l'aurais pu, et que je l'aurais pensé. Voilà quel est mon jugement sur votre incomparable livre sur les blés, que vous aviez souhaité d'avoir (1). À chaque page que j'en lisisais il m'a fait enrager. Je sentais, en y songeant de sang froid, que je n'aurais pu jamais m'exprimer avec tant de précision, d'élégance et de noblesse, et que je n'aurais pas vu avec tant de finesse, tout le développement des théories; enfin nous étions dans mon imagination un begayer à côté de Gerbier (2) plaidant la même cause: Gerbier était déjà à sa péroraison pendant que l'autre balbutiait encore son proëme. Mais, dans la chaleur de la lecture, il me paraissait que j'aurais pu dire tout cela, que je l'avais voulu et que je ne sais pas comment j'avais oublié de le dire.

Madame vous aime tant; elle aime si fort la gloire et surtout la vôtre, qu'elle sacrifiera à ce sentiment toutes les idées chagrinentes qui pourront lui survenir sur ce qui vous est arrivé.

Aimez-moi. Conservez-moi la plus précieuse de mes amitiés. Je vous adore, et quelque justice qu'on rende à votre tête, j'en rends une encore plus grande à votre cœur (3). Je suis avec respect etc. etc.

(1) Allude al celebre libro del Necker *Sur la législation et le commerce des grains*, pubblicato a Parigi nell'aprile 1775 (in-8.º), nel quale l'autore, dopo avere stabilito che tanto la libera esportazione quanto la proibizione usate costantemente sono nocive al bene pubblico, si mostra fautore d'una legislazione mutevole a seconda dei bisogni e delle circostanze (cfr. GRIMM, op. cit., XI, pp. 59-61). Riguardo ai punti di contatto tra le idee del ginevrino e del Nostro, ecco quanto dice il MORELLET (*Mémoires*, I, p. 239), che, naturalmente, attaccò il primo, come aveva attaccato il secondo: « Après tous ses raisonnements, il (il Necker) enseigne, enfin, comme l'abbé Galiani, qu'il faut mettre 40 sols par sac de farine à l'exportation, et c'est à ce petit moyen qu'il attache la sûreté de la subsistance d'un grand peuple, sur laquelle il a travaillé à alarmer le gouvernement ».

(2) Pietro-Gio. Battista Gerbier (1725-1788), avvocato parigino, che si rese celebre al tempo del processo Lavalette, dimostrando che, per le loro costituzioni, i gesuiti erano solidali tra loro. Sopra una sua contesa col Linguet, cfr. GRIMM, op. cit., X, p. 371 sgg. [Si noti che tanto quest'articolo della *Correspond. littér.*, quanto i due precedenti, riguardanti l'uno Sofia Arnoult, l'altro una disputa letteraria, finita poi a pugni, tra il Laharpe e il Blin de Sainmore, sono della d'Épinau, assidua collaboratrice del Grimm (v. p. 166, nota 2). Essi, difatto, sono letteralmente trascritti in una sua lettera inedita al Nostro del 14 febbraio 1774].

(3) Così rispose il Necker: « Au milieu du torrent impetueux des affaires,

14.

## LA SIGNORA D'ÉPINAY ALL'AB. GALIANI (1).

Je n'ai pu vous écrire plutôt, mon cher abbé, car je ne fais que mettre pied à terre de mon huitième voyage en l'autre monde. J'ai pris Paris en grippe et je me suis fait conduire à Chaillot, où la chaise de paille et moi nous avons loué une charmante maison (2). Je suis enchantée de me

des passions et des folies, il m'est impossible de répondre à M. l'abbé Galiani, avec tout le soin qu'exigerait son aimable lettre, mais je dois au moins lui faire tous mes remerciements et l'assurer que nous voudrions fort qu'il redevînt français. — Je vous embrasse, mon cher abbé, de tout mon cœur et je vous prie de croire à la sincérité de tous mes sentiments d'amitié et de haute estime pour votre esprit et pour vos talents. — Ce 29 décembre 1776 ».

(1) L'ultima lettera scritta dalla povera signora all'abate, otto o nove mesi prima di morire.

(2) La lunga relazione — durò 27 anni — tra il Grimm, qui nominato con uno dei tanti suoi soprannomi, e la d'Épinay, è troppo nota, perchè se ne parli. Cfr. d'ÉPINAY, *Mémoires*; ROUSSEAU, *Confessions*, etc., nonché SAINTE-BEUVE, op. cit., II, 203 sgg.; SCHERER, op. cit., passim, specie pp. 157-183; PÉREY-MAUGRAS, *Les dernières années de madame d'Épinay*, etc. etc. — Aggiungo soltanto che nelle dugento e più lettere inedite della d'Épinay al Nostro v'è tutta la minuta e particolareggiata storia di cotesto amore, che essa sentì con forte intensità fino all'ultimo suo respiro. Quanto l'addoloravano i frequenti viaggi del suo amico, e quante belle pagine ha ella scritte a questo proposito all'abate! Ne trascrivo una a caso: « À Paris le 3 août 1771. — Je ne connais que vous qui puissiez sentir ma peine et l'affliction que me cause la séparation de mon voisin. Vous êtes sensible, vous m'aimez, vous savez comme j'aime mes amis et combien j'ai besoin d'eux. Les deux seuls que j'estime assez pour ne leur rien cacher, que j'aime assez pour que tout le reste sans eux ne m'est rien, l'un est à Naples et l'autre s'en va pour un siècle. Je croyais ma peine l'affaire de quelques mois, mais il est presque décidé qu'elle sera de plus d'une année, et qui sait si j'y serais encore alors. Hélas! mon abbé ce qui fait mon tourment sera peut-être votre consolation Il y a tout lieu de croire qu'à la fin de cette année ou au commencement de l'autre vous le verrez à Naples, car l'Italie entre dans les voyages qu'il doit faire. Aurez-vous alors assez de générosité pour me plaindre encore? Ce sera une douceur pour vous et pour lui d'être ensemble et un adoucissement à ma peine que le moment où vous serez réunis. Oh que la vie a des instants douloureux! Il faut si peu de chose à mon bonheur! Il n'est qu'un point dans l'immensité des combinaisons et il faut qu'on y touche! Le bourgeois gentilhomme s'écriait: « ah, mon père et ma mère, que ne m'avez-vous fait apprendre toutes ces belles choses »; et moi je m'écrie: ah mon père et ma mère, pourquoi m'avez-vous mise au monde! Quand je vous ai écrit il y a quinze jours, mon ame était exaltée, aujourd'hui elle est dans l'abattement parce que le moment du départ approche et que d'ailleurs cela ne s'était pas présenté par un temps aussi long. D'ailleurs, je pourrais bien avec Diderot me flatter de lui sou-

trouver à la campagne. L'air pur et très vif qu'il y fait, m'a fort éprouvée; mais si je puis m'y faire, comme je l'espère, je finirai par m'en trouver très bien.

Je vous ai fait donner de mes nouvelles par mon Émilie (1), je crains que la lettre n'ait été égarée ou perdue, à en juger par vos derniers reproches à M. de Grimm (2) sur le silence absolu que nous gardons avec vous. Pour moi, mon cher abbé, il m'est en vérité impossible d'écrire. Les quatre mots que je risque aujourd'hui pour vous dire que je vous aime et que vous m'êtes également cher, me coûteront une heure d'étouffement et de toux; mais que ne fait-on pas pour ses amis?

Je veux seulement vous dire que j'existe, et toujours la même quant à mes sentiments, mais très différente à tout autre égard. Point de dents, et de l'étouffement, me rendent très paresseuse à parler. Toujours souffrante, me rend toute issue paresseuse à penser. Je ne me couche pas sans être étonnée de n'être pas morte dans la journée. L'épée sans cesse suspendue sur la tête ne rend pas absolument gaie, car on a beau se résigner, on trouve qu'on a toujours quelque chose à faire en ce monde. Je vous assure que je suis une des vieilles les plus maussades qui existent, aussi je suis toujours émerveillée des soins qu'on veut bien me rendre, et de la patience qu'on a de me supporter.

Je ne veux pas vous faire partager ce mérite et je vous embrasse, mon cher abbé, de tout mon cœur.

Ce 22 juillet 1782.

*continua.*

FAUSTO NICOLINI.

---

tenir ses correspondances quelques temps, mais quinze ou dix-huit mois de travail assidu il ne faut pas y prétendre du philosophe, et malheureusement je n'ai pas les talents nécessaires pour y suppléer dans une infinité de matières au dessus de ma portée. Je ferai de mon mieux, cela est bien sûr ».

(1) Emilia di Belsunce, figlia della viscontessa, e nipote della d'Épinay, che scrisse per lei le *Conversations d'Émilie* (Lipsia, 1774, in-12; 2.<sup>a</sup> edizione definitiva, Parigi 1781, 2 voll.; cfr. GRIMM, op. cit., X, 441; XII, 503), delle quali si parla spesso nella *Correspond.* del Nostro. Di lei, bambina di due anni, parla la d'Épinay all'abate, in una delle poche lettere già pubblicate (4 ottobre 1769: *Correspond.*, I, 41 sg.). — Fu la protettrice del Grimm, che ne curò l'educazione, a cui contribuì anche Caterina II, la quale nell'86 la maritò al conte di Bueil. — La lettera, cui si allude, non esiste tra le carte del Galiani.

(2) Questa lettera al Grimm non esiste nella *Correspondance*.